PORTE DU SUNDGAU
Communauté de Communes

# COMPTE RENDU
# REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## 07 Décembre 2010 à Neuwiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

**Membres présents:**

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- DELMOND Max, Folgensbourg
- RUNSER Monique, Folgensbourg
- LITZLER Pierrette, Hagenthal-le-Bas
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- OTT Danièle, Leymen
- OSER Patrick; Leymen
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- KEMPF Christine, Ranspach-le-Bas
- WILT Corrine, Ranspach-le-Bas
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- CHENUT Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller

**Excusées :** Mme Catherine Troendle, Mr ACKERMANN
**Assistent :** Anne Hoffer, Frédérique Miesch et Catherine ROYER-CHEA - Agents de développement

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du PV du conseil du 8 novembre 2010**

2. **Finances**

- Décisions modificatives
- Avenants N°1 au contrat TREDI Hombourg et SITA Alsace
- Echange de terrain commune de Hagenthal le haut - gendarmerie
- Annulation prêt crédit agricole - nouveau prêt crédit mutuel
- Demande de subvention SIJ (3200 €)
- Piste cyclable
- Remboursements de frais entre les budgets

Point retiré

3. **Divers**

Monsieur le Président remercie les membres de leur présence. Monsieur Hohler est ravi d'accueillir le conseil communautaire au TRAIVE et comme à l'accoutumé, la municipalité offrira le verre de l'amitié. Monsieur le Président demande l'autorisation au conseil de modifier l'ordre du jour du conseil. Ainsi, les points pistes cyclables et échange de terrains entre la comcom et la commune d'Hagenthal le haut sont supprimés avec l'accord du conseil car nous ne disposons pas de tous les éléments pour traiter ces dossiers. Il est demandé

l'accord pour inscrire un point supplémentaire, la signature d'un avenant au contrat enfance jeunesse pour intégrer l'accueil de loisirs de Neuwiller. Le conseil donne son accord.

1 **Approbation du conseil du 8 novembre 2010 :** le document étant parvenu tardivement aux conseillers, son approbation est repoussée au prochain conseil.

**2. Décisions modificatives :**

**Décision modificative N°3 – Budget ordures ménagères**

**Le conseil communautaire** à l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative N°3 modifiée du Budget ordures ménagères de la collectivité comme suit

**1/ Section d'investissement : dépenses**

| Désignation | Crédits ouverts avant vote | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts | Nouveaux crédits |
|---|---|---|---|---|
| D 2145 (21) : Constructions sur sol d'autrui – Installations générales | 44 043€ | | 9 125 € | 53 168€ |
| D 21745 (21) : Construction sur sol d'autrui – Installations générales | 0€ | | 50 607.78 € | 50 607.78€ |
| D 458101 (4581) : tourne-à-gauche déchetterie MLH | 0€ | 50 607.78€ | | -50 607.78 € |
| TOTAL | | **50 607.78€** | **59 732.78€** | |

TOTAL dépenses : **9 125€**

**2/ Section d'investissement : recettes**

| Désignation | Crédits ouverts avant vote | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts | Nouveaux crédits |
|---|---|---|---|---|
| R 10222 (10) : FCTVA | 9 200€ | | 9 600€ | 18 800€ |
| R 1311 (13) : Etat et établissements nationaux | 63 000€ | | 24 700€ | 87 700€ |
| R 1313(13) : Départements | 5 000€ | | 13 100€ | 18 100€ |
| R 1314 (13) : Communes | 0€ | | 13 020€ | 13 020€ |
| R 458201 (4582) : tourne-à-gauche déchetterie de Michelbach-le-Haut | 70 000e | 51 295€ | | 18 705€ |
| | | **51 295€** | **60 420€** | |

TOTAL recettes : **9 125€**

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

**Décision modificative N°4 – Budget ordures ménagères**

**Le conseil communautaire** à l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative N°4 modifiée du Budget ordures ménagères de la collectivité comme suit

**1/ Section d'investissement : dépenses**

| Désignation | Crédits ouverts avant vote | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts | Nouveaux crédits |
|---|---|---|---|---|
| D 604 (011) : Achat d'études, prestations de service | 893 000€ | 2 000€ | | 891 000€ |
| D 6218 (012) : Autres personnel extérieur | 24 000€ | | 2 000 € | 26 000€ |
| TOTAL | | **2 000€** | **2 000€** | |

TOTAL dépenses : 0 €

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

**Décision modificative N°7 - Budget général**

**Le conseil communautaire** à l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative N°7 du Budget général de la collectivité comme suit

| Section d'investissement : dépenses | Section d'investissement : recettes |
|---|---|
| 13911 (040) : +100.56 € | 021 : Virement de la section de fonctionnement : -100.56 € |

| Section de fonctionnement : dépenses | Section de fonctionnement : recettes |
|---|---|
| 023 : Virement à la section d'investissement : -100.56 € | 777(042) : Quote part des subventions : 100.56 € |

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

**3. Avenants aux marchés - environnement**

***Avenant N°1 au marché de collecte des DDM avec l'entreprise TREDI Hombourg***

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2009 attribuant le marché de collecte et traitement des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

**Vu** l'augmentation importante des tonnages de DDM par rapport aux prévisions suite à l'ouverture de la déchèterie de Michelbach-le-Haut

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 6 décembre 2010

**OUI** l'exposé de Mme catherine CHEA précisant que le prix du marché passe de 24 277.10€ H.T à 31 000€ H.T, ce qui représente une augmentation du montant du marché de 27.69%

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au marché de collecte et traitement des DDM avec la société TREDI Hombourg

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant N° 1 avec l'entreprise TREDI Hombourg

**CHARGE** le Président de régler toutes formalités nécessaires

***Avenant N°1 au marché de collecte et traitement des encombrants, du bois, des gravats et des métaux avec l'entreprise SITA Alsace***

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2009 attribuant le marché de collecte et traitement des encombrants, du bois, des métaux et des gravats

**Vu** l'augmentation importante des tonnages apportés en déchèterie par rapport aux prévisions faites suite à l'ouverture de la déchèterie de Michelbach-le-Haut

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 6 décembre 2010

**OUI** l'exposé de Mme catherine CHEA précisant que le prix du marché passe de 117 254€ H.T à 125 236.02€ H.T, ce qui représente une augmentation du montant du marché de 7.46%

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au marché de collecte et traitement des encombrants, du bois, des gravats et des métaux avec la société SITA Alsace

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant N° 1 avec l'entreprise SITA Alsace

**CHARGE** le Président de régler toutes formalités nécessaires

*4.Prêt - Financement de la gendarmerie*

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a par délibération du 7/06/2010 autorisé la signature de deux prêts auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges pour un montant total de 1 000 000 €. Conformément à la délibération du 8 novembre 2010, le Président a contacté cet organisme pour négocier les conditions de ces contrats au vu des taux d'intérêt très bas du marché.
Cet organisme n'a pas été en mesure de nous faire une proposition intéressante de renégociation. A titre exceptionnel, le Crédit Agricole nous a accordé la faculté de procéder à une annulation des deux prêts sans condition, ni paiement d'indemnité car aucun déblocage de fonds n'avait encore eu lieu.
Aussi, il est proposé au conseil de constater l'annulation de ces deux prêts et de conclure deux nouveaux crédits auprès du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

**1. Prêt de 300 000 € sur une durée de 25 ans**

- TEG fixe de 3.18% avec annuités calculées au taux fixe de 2.97% compte tenu de l'option Prêt personnalisé à annuités constantes
- Sans frais de commission

**2. Prêt de 700 000 € sur une durée de 20 ans**

- TEG fixe de 3.08% avec annuités calculées au taux fixe de 2.84% compte tenu de l'option Prêt personnalisé à annuités constantes
- Sans frais de commission

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**
**PREND ACTE** que les prêts du Crédit Agricole d'un montant total de 1 000 000 € autorisés par délibération du 7/06/2010 sont annulés
**AUTORISE** Monsieur le Président à conclure un prêt PPAC de 300 000 € sur une durée de 25 ans avec un TEG fixe de 3.18% avec des annuités constantes calculées sur la base de 2.97% fixe auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux de la gendarmerie
**AUTORISE** Monsieur le Président à conclure un prêt PPAC de 700 000 € sur une durée de 20 ans avec un TEG fixe de 3.08% avec des annuités constantes calculées sur la base de 2.84% fixe auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux de la gendarmerie
**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces s'y rapportant

*5. Financement du Service Info jeunes*

**VU** le bilan d'activités 2009 du service Info jeunes dont la mission est de suivre les jeunes dans leur démarche d'insertion et de recherche d'emplois
**VU** la demande de subvention adressée par le SIJ à la Communauté de Communes Porte du Sundgau d'un montant de 3200 €
**LE Conseil Communautaire**, a l'unanimité:
**DECIDE** d'attribuer une subvention au service info jeunes d'un montant de 3 200€ pour l'année 2010
**AUTORISE** le Président à réaliser toutes démarches utiles

*6. Remboursement de frais supportés par le budget général au bénéfice du budget Enfance et budget annexe ordures ménagères*

Il est exposé qu'au cours de l'année 2010, des dépenses ont été supportées par le budget principal alors qu'elles sont également liées aux domaines de compétences relevant des budgets annexes de la collectivité, il est donc posé que les budgets annexes concernés remboursent les frais supportés par le budget principal, à savoir :

Budget annexe Ordures Ménagères :

| | |
|---|---|
| Frais de personnel | 43 150 |
| Assurance | 1 50 |
| Frais du siège (eau, loyer, électricité, internet…) | 5700 |

| | |
|---|---|
| Admission en non valeur | 300 |
| Indemnité du Vice-Président | 7 800 |
| | **57 100** |

**TOTAL BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES** **57 100 €**

Budget annexe Enfance :

| | |
|---|---|
| Assurance | 100 |
| Frais du siège (eau, loyer, électricité, internet…) | 8100 |
| | **8 200** |

**TOTAL BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE** **8 200 €**

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**
**APPROUVE** les montants ci-dessus en guise de remboursement par les budgets annexes des frais supportés par le budget principal de la collectivité pour l'année 2010
**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces s'y rapportant

**7. Avenant N°2 au contrat enfance jeunesse**

Anne Hoffer rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Haut-Rhin permet à la CCPS de bénéficier d'aides financières pour la mise en place du programme jeunesse, le fonctionnement des multi-accueils et du RAM. Les communes de Michelbach le Haut et Ranspach le Bas sont également co-signataires de ce contrat, ce qui leur permet de bénéficier d'une aide pour le fonctionnement de leurs accueils périscolaires.
La Commune de Neuwiller, qui a ouvert un nouvel accueil périscolaire à la rentrée 2010, pourrait également bénéficier de cette aide au fonctionnement, par le biais du Contrat Enfance Jeunesse, en devenant co-signataire. C'est l'objet du projet d'avenant présenté ce soir.
Ce projet d'avenant n'a été transmis par la CAF que quelques heures avant la réunion du Conseil, c'est pourquoi il fait l'objet d'un point supplémentaire, non prévu initialement à l'ordre du jour. Mme Troendlé, Vice-Présidente en charge de ce dossier ne pouvant pas être présente, a souhaité s'adresser au Conseil sur ce sujet par l'intermédiaire d'une note, dont Anne Hoffer donne lecture.

Si Mme Troendlé adhère totalement à l'idée d'un tel service d'accueil, elle regrette que la Commune de Neuwiller ait mené ce projet sans tenir compte de la démarche intercommunale portée par le CEJ. Elle estime qu'il aurait été opportun d'en discuter au sein du Bureau afin d'en mesurer les conséquences, notamment en matière de reprise du personnel par la CCPS. Elle s'étonne également de l'aménagement de la cuisine, qui semble plus sommaire que celui imposé aux autres périscolaires situés sur la CCPS. Enfin, elle dénonce l'inégalité de traitement des communes par la CAF, qui n'avait pas pu soutenir le fonctionnement du périscolaire de Folgensbourg à travers le CEJ en 2007, pour cause d'enveloppe financière insuffisante. Elle conclut en disant qu'il n'y a pas réellement de débat à avoir, puisqu'il n'est pas envisageable de refuser à des enfants l'accès à un service d'accueil.

Mr Hohler réagit vivement aux propos de Mme Troendlé, et informe avoir eu une conversation avec elle à ce sujet quelques jours auparavant, le projet d'avenant semblant alors avoir son adhésion.
Il admet n'avoir peut-être pas effectué toutes les démarches administratives dans les formes qui convenaient, mais signale avoir informé la CCPS de ce projet. Il informe que la commune de Neuwiller a envoyé 2 courriers, l'un a la CCPS, l'autre à Mme Troendlé, et affirme qu'il n'a jamais voulu œuvré sans la coopération de la CCPS. Il redit le contexte d'urgence dans lequel ce service a été mis en place, pour éviter la fermeture de son école. Si 4000 € d'investissements ont suffit, c'est parce que ce service est provisoire, le Maire en portant la responsabilité. Concernant le cas de Folgensbourg, il rend attentif au fait que 2007 était une année préélectorale, le nombre de projets de périscolaires était alors important et tous ne pouvaient pas être

soutenus par la CAF. Il précise également que la signature de cet avenant au CEJ n'est pas une condition indispensable pour que la commune de Neuwiller puisse bénéficier des aides de la CAF.

Anne Hoffer rappelle que le CEJ arrive à échéance le 31.12.2010. Pour que la Commune de Neuwiller puisse bénéficier des aides de la CAF pour son périscolaire par le biais du CEJ, il est nécessaire de signer cet avenant avant la fin de l'année 2010. De cette façon, lors de l'élaboration du nouveau CEJ en 2011, la CAF constatera que l'action « périscolaire de Neuwiller » était déjà existante sur le précédent CEJ 2007-2010, et son financement pourra être pérennisé sur le CEJ 2011-2014.
Concernant Folgensbourg, le financement de son périscolaire ne pourrait pas être soutenu par la CAF aujourd'hui dans ce même cadre, puisqu'il s'agit d'un service qui existe déjà depuis 2007, et non d'un service nouveau.

Mr Delmond précise que la Commune de Folgensbourg était bien consciente de l'absence d'aide de la CAF lorsqu'elle a ouvert son accueil périscolaire en 2007, et a pris cette décision en toute connaissance de cause. Selon lui, lors de la première année de fonctionnement, il est possible d'obtenir une dérogation pour ouvrir un accueil périscolaire sans que toute la réglementation soit respectée, notamment en matière d'équipement de la cuisine.

Mme Kempf se souvient qu'aucune dérogation n'a été accordée à la Commune de Ranspach le Bas qui a dû réaliser une cuisine aux normes avant ouverture.

Mme Bubendorff souhaitant savoir si la signature de cet avenant a des conséquences financières pour la CCPS, Anne Hoffer informe que la seule conséquence financière serait liée à une éventuelle reprise du personnel pendant le temps des vacances scolaires. Elle rappelle que le Conseil avait validé, il y a quelques années, un schéma d'implantation de 4 ou 5 sites périscolaires sur le territoire. Les Communes étant compétentes pour réaliser ces périscolaires, il avait été décidé, pour faciliter l'embauche de personnel à temps complet, que la CCPS reprendrait ce personnel durant le temps de vacances, à hauteur de 4 semaines par commune et par an, pour l'encadrement des accueils de loisirs. Cependant, la Commune de Neuwiller ne fait pas partie des sites figurant sur le schéma.

Mr Hohler souhaitant connaître l'avis du Président, ce dernier se déclare favorable à la signature de cet avenant.

Les membres du Directoire affirment que la position de Mme Troendlé est favorable à la signature de cet avenant, ce sujet ayant été discuté en réunion de Directoire.
Mr Hohler souhaite que Mme Troendlé soit présente lors de la prochaine réunion, afin de pouvoir s'expliquer.

**VU** le Contrat Enfance Jeunesse du 17.12.2007 entre la CCPS, les communes de Michelbach le Haut et de Ranspach le Bas et la CAF du Haut-Rhin,
**VU** l'avenant n°1 au contrat sus-mentionné, du 30 novembre 2009,
**VU** la mise en place, par la Commune de Neuwiller, d'un accueil périscolaire depuis septembre 2010, et la possibilité pour cette Commune, de bénéficier d'une aide au fonctionnement de la part de la CAF du Haut-Rhin, en devenant co-signataire du Contrat Enfance Jeunesse par le biais d'un avenant,
**Après en avoir délibéré,**
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Divers :
Madame Bubendorff fait part de son étonnement suite à la parution de différents articles sur le bilinguisme des écoles et de l'intervention de la Porte du Sundgau dans ce débat. Elle trouve que l'ensemble des maires de la Porte du Sundgau aurait dû être consulté avant que le directoire ne donne une position. Monsieur le Président lui indique

que la seule position du directoire dans ce dossier a été de dire que l'intercommunalité n'était pas compétente dans ce dossier et que c'était aux communes de se positionner.
Monsieur Delmond répond que la demande des parents de scolariser les enfants en classe bilingue est réelle et qu'il n'appartient pas à la commune de Folgensbourg de supporter les frais d'une nouvelle classe bilingue d'autant qu'elle serait fréquentée par des enfants venant d'autres communes. Il est certain, à ses yeux, que si nous ne proposons pas ce service, le service sera proposé ailleurs, à Blotzheim ou à St Louis.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la cérémonie des vœux se fera le dimanche 16 janvier 2011 à Attenschwiller. Il n'y aura pas, sauf urgence, de conseil communautaire au mois de janvier 2011. Il souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.